



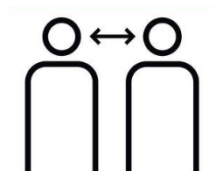
ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2021

Message à la population

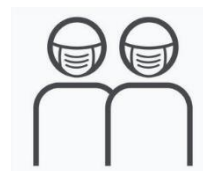
Mesdames, Messieurs,

Dans le traitement des affaires, le Conseil communal vous convie en assemblée communale

lundi 13 décembre 2021 à 20h00
à la halle de gymnastique Général-Guisan à Courroux



Lieu choisi afin de respecter les distances règlementaires en lien avec la pandémie COVID-19 et masques à disposition



pour aborder les points à l'ordre du jour suivants :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25.10.2021
2. Adoption du Plan Spécial « Birse STEP SEDE » - protection contre les crues et revitalisation de la Birse
3. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Alimi Adnan, originaire du Kosovo
4. Prendre connaissance et approuver le budget 2022, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux
5. Informations diverses du Conseil communal
6. Accueil et réception des jeunes gens des classes d'âge 2002 et 2003 qui entrent dans leur majorité civique
7. Divers.

Sujets que nous reprenons un à un ci-après pour en détailler le contenu comme suit :

1. Le procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 octobre 2021 est à disposition sur le site internet www.courroux.ch et au secrétariat communal. Sur lecture d'un résumé, nous passerons à son approbation en assemblée du 13 décembre 2021.

2. Adoption du Plan Spécial « Birse STEP SEDE » - protection contre les crues et revitalisation de la Birse

Contexte

L'aménagement de la Birse, situé à proximité de la station d'épuration des eaux usées du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Delémont et environs (STEP SEDE), traite de la protection contre les crues et de la revitalisation de la Birse. Les crues historiques de 2007 nous ont rappelé l'ampleur possible d'un tel événement et les dommages potentiels que des crues rares à très rares peuvent provoquer sur les installations du SEDE (leur coût est estimé à hauteur de 10 à 20 millions de francs).

Les mesures à réaliser portent sur la protection contre les crues et sur la revitalisation de la rivière. Son élargissement et la diversité des mesures à apporter y contribuent intégralement (diversification de la structure du lit et de la morphologie de ses berges). Ces mesures permettent de sécuriser les installations de la STEP en cas de crue importante de la Birse (crue centennale sans débordement) et d'apporter une forte plus-value écologique.

Financement du projet

Le 1^{er} juillet 2020, l'assemblée des délégués du SEDE a approuvé le crédit d'investissement de CHF 790'000.- à l'unanimité. Après déduction des subventions (plus de 50%) et des participations de tiers, la charge restante représente pour le SEDE, le tiers de l'investissement. Ces dépenses n'affectent pas les ménages des deux communes concernées.

Adoption du plan spécial

La procédure du plan spécial a été entièrement respectée. Les mesures reposant sur le territoire des deux communes concernées, deux plans spéciaux ont été établis. Une information a été donnée ce printemps aux deux populations (tout-ménage transmis par courrier postal avec invitation de la consultation du dossier à l'administration communale). La seule demande et remarque a été formulée à Courroux par Pro Natura. Son contenu a été pris en compte et transposé à bon escient dans le dossier complet du plan spécial préavisé favorablement dans l'examen cantonal préalable.

Les deux plans ont été mis à l'enquête publique du 17 septembre au 18 octobre 2021 (publications au journal officiel n° 32). Aucune opposition n'a été formulée sur le plan spécial de Courroux. Il ne reste donc plus qu'à le faire adopter en Assemblée communale. L'Autorité cantonale compétente pourra ensuite l'approuver (Service du développement territorial).

Le plan spécial détermine toutes les règles à appliquer dans le périmètre qui lui est réservé (périmètre réservé aux eaux). Dans ce périmètre, les eaux et les rives seront protégées et seule une exploitation extensive, sans produits phytosanitaires ni engrais y est autorisée. C'est un document liant et contraignant dans le domaine de l'occupation du sol et de l'aménagement local.

Mise en œuvre

Sous réserve de l'adoption/approbation du plan spécial, puis de la décision d'octroi des subventions cantonales, les mesures pourront être réalisées, au mieux dès le printemps 2022.

Le Conseil communal et le SEDE invitent l'Assemblée communale de Courroux à adopter le Plan Spécial "Birse STEP SEDE"



3. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Alimi Adnan, originaire du Kosovo

M. Alimi Adnan, 1995, de nationalité kosovare, sollicite sa naturalisation. Il remplit toutes les conditions pour obtenir le droit de cité communal.

4. Prendre connaissance et approuver le budget 2022, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux.

La Municipalité présente un budget 2022 avec un excédent de charges de CHF 393'100.-. Le budget de la Bourgeoisie affiche également un déficit prévisionnel de CHF 17'950.-.

La stabilité du déficit municipal par rapport au budget 2021 s'explique par les éléments suivants :

- amélioration du résultat :
 - * impôts sur les gains en capital et immobiliers : augmentation de CHF 200'000.-, sur la base de la moyenne des 5 dernières années,
 - * part communale aux charges de l'action sociale : baisse de CHF 96'000.-,
 - * impôts sur personnes physiques et morales : ajustement des recettes avec hausse de CHF 83'000.-,
 - * intérêts sur dettes : diminution de CHF 9'000.-,
- détérioration du résultat :
 - * péréquation financière : baisse de CHF 154'000.-, soit plus aucun versement car notre indice des ressources s'établit à 90 points,
 - * amortissements économiques : augmentation de CHF 124'000.-,
 - * part communale aux charges d'enseignement : augmentation de CHF 72'000.-,
 - * part communale aux charges de l'Agglomération de Delémont : hausse de CHF 10'000.-,
 - * autres charges courantes : accroissement de CHF 36'000.-.

La quotité d'impôt et les taxes communales restent inchangées.

Comparaison entre les budgets 2022 et 2021, ainsi que les comptes 2020 (en millions de CHF)

<i>Libellé</i>	<i>Budget 2022</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Comptes 2020</i>
Charges	13.773	13.085	14.189
Revenus	13.380	12.687	14.832
Marge d'autofinancement	0.739	0.600	2.459
Rentrées fiscales	7.852	7.794	8.552
Quotité d'impôt	2.15	2.15	2.15
Résultat	- 0.393	- 0.397	+ 0.643

S'agissant de la Bourgeoisie, le déficit est assez stable par rapport au budget 2021 qui s'élevait à CHF 9'750.-. Les charges totales s'élèvent à CHF 267'650.- pour des revenus de CHF 249'700.-.

5. Informations diverses du Conseil communal

Le Conseil communal informera la population sur les différents dossiers en cours.

6. Accueil et réception des jeunes gens des classes d'âge 2002 et 2003 qui entrent dans leur majorité civique

Comme il est de coutume, l'Assemblée communale accueillera les jeunes gens des classes d'âge 2002 et 2003 pour marquer leur entrée dans la vie civique.

Informations communales

Déchets encombrants – Rappel à la population

Sont considérés comme objets encombrants, les déchets urbains combustibles ou incinérables provenant uniquement des ménages privés, **trop volumineux pour être éliminés dans des sacs taxés 110l**. Ils sont de dimension supérieure à 50x50x50 cm et pèsent **50 kg au maximum**. Un maximum de 2 pièces par type d'objet est également fixé. Ils nécessitent un broyage avant leur incinération comme les ordures ménagères, ce qui implique pour les citoyens de veiller à **enlever les parties métalliques**. Il n'y a actuellement pas de filière écologique et économique pour le recyclage des plastiques, mis à part le PET et les bouteilles de lait.
www.seod.ch



Scannez le QR Code et retrouvez toutes les informations de votre commune

Vente de sapins

Une vente de sapins de Noël aura lieu le **mercredi 08 décembre 2020 de 13h à 16h** au Hangar polyvalent de la voirie communale.

Fermeture administration

L'administration communale sera fermée du jeudi 23.12.21 à 11h au vendredi 31.12.21 inclus, pour les vacances de Noël.

Nouvelle année

Le Conseil communal espère, malgré le contexte, que vous serez en mesure de passer de joyeuses fêtes de fin d'année. Il souhaite que l'année 2022 vous apporte le renouveau tant attendu. Que santé, joie, bonheur et succès vous accompagnent tout au long des 12 mois à venir. Joyeuses fêtes à toutes et tous et meilleurs vœux pour 2022.

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration, demeurons à disposition si nécessaire et nous réjouissons de votre présence à l'assemblée communale. Dans l'intervalle, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Courroux, novembre 2021

Le Conseil communal

